

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

INTITULE DE L'OPERATION :

Réaménagement paysager de la rampe Saint-Nicolas

Le montant des travaux est estimé à 829 370.67 € HT soit 995 244.80 € TTC.

NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Montant TTC
Etudes et travaux (terrassement, voirie, plantations, mobilier, etc.)	829 370.67	995 244.80
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	829 370.67	995 244.80
Ville de Morlaix	211 748.67	377 622.80
Etat (DSIL ACV 2021) - 60 % de la dépense HT	497 622.00	497 622.00
Conseil Départemental du Finistère (Pacte Finistère 2030) - 14.47 % de la dépense HT	120 000.00	120 000.00
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	829 370.67	995 244.80